



Droit de la famille et des successions

Par **doumi**, le **08/11/2008** à **14:38**

Monsieur,

Mon père est décédé, à ce titre ma famille, avec laquelle j'ai de très mauvaises relations, a choisi leur notaire pour le règlement de la succession de mon père .

Le notaire de ma famille m'a envoyé un projet de déclaration de succession, et me demande de prendre au plus vite ma décision. Des lors, je suis assez surprise, je pense que pour prendre une décision formelle, il faudrait qu'il me fasse part de la déclaration de succession et non pas du projet de déclaration de succession, car il me semble que le projet n'est pas un acte juridique formelle et est susceptible de modification

Pouvez vous me conseiller.